



Direction générale de l'environnement

021 316 43 60

Direction générale de la santé

021 316 42 00

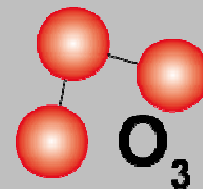
En collaboration avec les cantons de :



POLLUTION À L'OZONE

Début de l'épisode

Jeudi
27 juin 2019



La pollution à l'ozone dépasse le seuil d'information et se situe à un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population. Compte tenu de la hausse de la pollution, une action de promotion des transports publics est mise en œuvre en coordination avec le Canton du Valais. La population et les personnes sensibles sont invitées à suivre les recommandations sanitaires ci-dessous.

NIVEAU DE POLLUTION

MESURÉ LE 26 juin 2019

Canton de Vaud Valeurs horaires maximales

Lausanne	190 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Nyon	155 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Morges	207 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Montreux	156 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Payerne	150 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Autres cantons Valeurs horaires maximales

Neuchâtel	169 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Valais	149 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Genève	199 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Fribourg	151 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Jura	163 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Valeur limite OPair : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

ÉVOLUTION

Bien qu'une faible brise s'installe ces prochains jours, les conditions météorologiques resteront caniculaires jusqu'en début de semaine prochaine.

Les concentrations en ozone devraient par conséquent rester élevées, en particulier sur l'arc lémanique, et au plus fort de la journée demeureront probablement en dessus de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA POLLUTION À L'OZONE

SE PROTÉGER

La pollution à l'ozone peut provoquer des irritations des yeux, du nez et de la gorge et avoir des conséquences négatives sur la santé des enfants et des adultes.

Recommandations sanitaires

Réduire les efforts physiques intenses ou les activités sportives en plein air, et les limiter à la matinée (moment de la journée lorsque la pollution à l'ozone est la moins élevée), car l'effort physique augmente le volume d'air inhalé. Éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées) pour ne pas aggraver les effets de cette pollution. Pour un meilleur confort, renoncer au port de lentilles en cas de gêne oculaire.

Les personnes les plus vulnérables sont particulièrement concernées, à savoir les jeunes enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'asthme, d'insuffisance respiratoire ou cardiaque. Demander conseil à son médecin en cas d'aggravation des symptômes évocateurs (toux, gêne respiratoire, gorge ou nez irrité). En cas d'asthme, ne pas modifier le traitement sans consulter son médecin.

LIMITER LA FORMATION D'OZONE

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire la pollution à l'ozone.

Lors de déplacements : Utiliser les P+R et les transports publics. Pratiquer le co-voiturage. Privilégier la mobilité douce pour les trajets courts (marche, vélo, etc.). Conduire selon la méthode Eco-Drive®.

À la maison et au jardin : Utiliser des produits sans ou pauvres en solvants organiques (peintures, vernis, laques, colles). Utiliser de l'essence "alkylée" (faible teneur en COV), carburant approprié pour les tondeuses, débroussailluses, etc. Privilégier les produits locaux.

EN SAVOIR PLUS

- Application mobile airCHECK
- www.vd.ch/air : mesure des concentrations en polluants, informations, conseils pratiques
- www.vd.ch/dgs : informations en santé publique
- www.ozon-info.ch : site national sur l'ozone



Transports publics

Profitez jusqu'au 2 juillet 2019 d'un bon de 20 francs sur l'achat d'un abonnement demi-tarif Découverte valable 2 mois, afin de privilégier les transports publics à votre voiture et contribuer à la qualité de l'air. Téléchargez le bon Bol d'air sur www.vd.ch/air